

**Direction des Affaires Immobilières et du Patrimoine (DAIP)  
Département maitrise d’ouvrage**

**OPÉRATION D’EMMÉNAGEMENT AU 15 QUAI ANATOLE FRANCE PARIS 75007 :**

**MISSION DE DIAGNOSTIC INCENDIE**

**DE L’IMMEUBLE 15 QUAI ANATOLE FRANCE**

**MARCHÉ 25M091**

**RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**(RC)**

**DATE** **ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES :**

**Lundi 2 mars 2026 à 12 heures**

**REMISE ÉLECTRONIQUE OBLIGATOIRE**

**EN APPLICATION DES ARTICLES L. 2132-2 ET R. 2132-7 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

# section I

# Pouvoir adjudicateur

**1.1 Type de pouvoir adjudicateur :** ASSEMBLÉE NATIONALE – ÉTAT

**1.2 Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur**

Assemblée nationale

126, rue de l’Université - 75355 PARIS 07 SP

Profil acheteur : PLACE (plateforme des achats de l’État)

Adresse du profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

* + 1. **Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues**

Les questions relatives à la consultation doivent être adressées sur le profil acheteur de l’Assemblée nationale, accessible depuis l’adresse url : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

* + 1. **Adresse pour l’envoi ou le dépôt des copies de sauvegarde**

*Adresse postale à laquelle les copies de sauvegarde peuvent être ENVOYÉES :*

*(attention : ne pas déposer de pli à cette adresse)*

Assemblée nationale

Direction des Affaires immobilières et du patrimoine, Département juridique

126, rue de l’Université - 75355 PARIS 07 SP

*Adresse physique à laquelle les copies de sauvegarde peuvent être DÉPOSÉES* *:*

*(Attention : ne pas envoyer de courrier postal à cette adresse)*

Le dépôt de la copie de sauvegarde ne pourra se faire que sur prise de rendez-vous préalable auprès de l’adresse mail :  [daip.marches@assemblee-nationale.fr](mailto:%20daip.marches@assemblee-nationale.fr)

Assemblée nationale

Direction des Affaires immobilières et du patrimoine, Département juridique

233, boulevard Saint-Germain - 75007 PARIS

Tél : 01.40.63.83.01 / 83.35 / 83.61

*Horaires d’ouverture : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h15 et de 14h30 à 18h00, hors jours fériés.*

L’entrée de l’immeuble est entièrement automatisée. Pour tout dépôt de pli, utilisez l’interphone livraison situé sur le mur complètement à droite pour signaler votre présence. Sur cet interphone, afin qu’une personne du service puisse venir récupérer votre pli :

* composez le numéro de poste suivant : 3 83 01 (ou 3 83 35 ou 3 83 61) : *(secrétariat de la cellule Marchés - DAIP)*,

ou bien

* faites dérouler le menu et sélectionnez le service « DAIP Marchés »

**section ii**

# Objet Du marchÉ

**2.1 – Description du marché**

La présente opération a pour objet l’aménagement et de mise à niveau technique du bâtiment situé au 15 quai Anatole France, Paris 75007, incluant les diagnostics préalables, les audits, l’accompagnement au changement et les travaux nécessaires à l’accueil des services dès 2028.

Le présent marché « ***Mission de diagnostic d’ incendie de l’immeuble 15 quai Anatole France*** » a pour objet l’approfondissement des connaissances de l’Assemblée nationale en matière de conformité aux règles de sécurité incendie, d’accessibilité et du système de sécurité incendie de l’immeuble situé au15 Quai Anatole France, Paris VIIème arrondissement.

Les prestations relatives au présent marché notamment le déroulement de la mission, les livrables attendus ainsi que les délais d’exécution sont décrits dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes.

**2.2 – Type du marché**

Services

**2.3 – Forme du marché**

Le présent marché revêt la forme d’un marché ordinaire.

**2.4 – Caractéristiques du marché**

## Allotissement :

**⬜** Oui ⮽ **Non**

## Les variantes seront-elles prises en considération ?

⬜Oui **⮽ Non**

## Y a-t-il des prestations supplémentaires éventuelles ?

⬜Oui **⮽ Non**

**2.5 Durée du marché**

Le présent marché est conclu pour une durée de trois mois (3) mois à compter de sa date de notification.

Les délais de réalisation de la mission et de remise des livrables sont fixés aux articles 3 et 4 du CCTP. Une prolongation du délai d’exécution peut être accordée par l’Assemblée nationale dans les conditions prévues à l’article 13.3 du CCAG-FCS.

**2.6 – Lieu d'exécution**

Ensemble immobilier dit 15QAF, sis 15, quai Anatole France 75007 Paris.

**2.7 – Nomenclature communautaire pertinente (CPV)**

71317100-4 Services de conseil en protection et contrôle en matière d'incendie et d'explosion.

**2.8 – Clauses de réexamen**

Le présent marché comprend des clauses de réexamen (article 13 du CCAP).

## section iii

# ProcÉdure

**3.1 Type de procédure**

Procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 (1°) et R. 2123-1 (1°) du code de la commande publique (CCP).

**3.2 Critères de sélection des candidatures**

Les candidats seront sélectionnés sur la base de leurs capacités financières, professionnelles et techniques à exécuter le marché pour lequel ils se présentent compte tenu de ses caractéristiques principales.

Ces éléments seront analysés sur la base des justificatifs présentés par les soumissionnaires dans la partie « candidature » de leur dossier (cf. article 4.4 ci-après).

L’Assemblée nationale se réserve le droit d’analyser les offres avant les candidatures, conformément à l’article R. 2144-3 du CCP.

Si le candidat entend demander la prise en compte des capacités professionnelles, techniques et financières d’autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature des liens existant entre ces opérateurs et lui-même, il doit justifier des capacités de ce ou ces opérateurs économiques en produisant, pour ces derniers, les mêmes documents que ceux qui sont exigés de lui à l’article 4.4 du présent document. Il doit également apporter la preuve qu’il en disposera pour l’exécution du présent marché en produisant un engagement écrit de chacun de ces opérateurs économiques.

**3.3 Critères d’attribution**

Le marché sera attribué au candidat qui aura remis l’offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères et sous-critères pondérés dans les conditions définies ci‑après.

L’Assemblée nationale pratiquera une notation de chacun des critères et sous-critères sur une échelle de 0 à 5, 5 étant la meilleure note. Chaque critère et sous-critère sera ensuite affecté des pondérations indiquées ci‑dessus afin de définir une note globale sur 500.

Le marché sera attribué au candidat ayant obtenu la note globale la plus élevée.

Les critères de jugement des offres sont :

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères d’attribution** | **Coefficient** |
| **Critère n° 1/ Valeur Technique** | **60** |
| **Sous-critère n° 1** **Compétences et organisation de l’équipe proposée**, *appréciée sur la base des éléments complétés dans l’annexe 1 au cadre de réponse technique (CRT)* | **30** |
| **Sous-critère n° 2 Méthode proposée pour exécuter les prestations du marché,** *appréciée sur la base des éléments complétés dans le cadre réponse technique (CRT)* | **30** |
| **Critère n° 2/ Prix** | **40** |
| **Critère apprécié sur** la base du montant total de la décomposition du prix global et forfaitaire figurant à l’article 2 de l'acte d'engagement (cf. fichier Excel « DPGF») | **40** |

**3.4 Négociation**

En application de l’article L. 2123-1 du CCP, l’Assemblée nationale se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant déposé une offre. Cette négociation peut porter sur tous les éléments de l’offre et notamment sur le prix. Les thèmes sur lesquels l’Assemblée nationale pourrait être amenée à négocier sont propres à chaque candidat invité à négocier. L’Assemblée nationale se réserve la possibilité de ne négocier qu’avec les trois candidats dont les offres initiales, éventuellement régularisées, seront les mieux classées en application des critères de sélection mentionnés à l’article 3.3 ci-dessus.

L’ouverture de la négociation sera annoncée par courrier transmis sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics PLACE. Un courriel sera alors transmis, à l’adresse électronique indiquée par le candidat dans l’acte d’engagement, aux candidats sélectionnés les invitant à suivre un lien PLACE pour consulter le courrier. Il indiquera les modalités de la négociation, ainsi que les principaux thèmes sur lesquels elle portera. Le délai dont disposeront les candidats pour fournir une offre modifiée après la négociation sera précisé dans ce courrier.

Toutefois, en application des dispositions de l’article R. 2123-5 du CCP, le marché pourra être attribué sur la base des offres initiales sans négociation.

**3.5 Renseignements d’ordre administratif**

La langue devant être utilisée dans l’offre est le français.

Le délai de validité des offres est fixé à **5 mois** à compter de la date limite de remise des offres finales.

**3.6 Échanges d’informations avec les candidats (le cas échéant)**

Les candidats sont informés que les échanges d’informations avec le pouvoir adjudicateur (demandes de complément de candidature en application des articles R. 2144-2 et R. 2144-6 du CCP ou de précision sur les offres) seront effectués sur la plateforme PLACE, en utilisant l’adresse électronique indiquée par le candidat dans l’acte d’engagement.

**3.7 Renseignements complémentaires (le cas échéant)**

Les éventuelles demandes de renseignements complémentaires sur le cahier des charges doivent être adressées à l’Assemblée nationale au plus tard huit (8) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Les renseignements complémentaires sont communiqués par l’Assemblée nationale, au plus tard six (6) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, aux candidats ayant retiré un dossier de consultation sur le portail de la commande publique de l’Assemblée nationale ou auprès de la division des Achats et de la commande publique.

**3.8 Modifications du dossier de consultation des entreprises**

L’Assemblée nationale se réserve le droit d’apporter des modifications au dossier de consultation, au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Conformément aux dispositions de l’article R. 2151-4-2° du CCP, lorsque des modifications importantes sont apportées, le délai de réception des offres est prolongé. La durée de la prolongation est proportionnée à l'importance des informations demandées ou des modifications apportées.

**3.9 Documents à fournir par l’attributaire du marché**

En application des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du CCP, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public produira, dans le délai mentionné dans le courrier de demande adressé par le pouvoir adjudicateur les documents ci-dessous :

* L’attestation d’assurance mentionnée à l’article « Assurances » du CCAP ;
* Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents attestant qu’il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ;
* Le cas échéant, en cas de recours à des salariés détachés, les justificatifs exigés à l'article L. 1262.2.1 du code du travail ;
* Le cas échéant, et en application des articles L. 8254.1 et D. 8254.2 à 5 du code du travail, la liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l’autorisation de travail mentionnée à l’article L. 5221.2.2° du code précité (cette liste précise, pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail) ;
* Un relevé d'identité bancaire (RIB) étant précisé qu’en cas de groupement conjoint, chaque membre devra fournir un RIB ;
* Lorsque l’attributaire est en redressement judiciaire, il produit la copie du ou des jugements prononcés.

Il lui sera demandé également de produire un nouvel acte d’engagement signé, si celui remis dans son offre n’a pas été signé.

Il est précisé qu’en application de l’article R. 2143‐10 du code de la commande publique lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement du candidat ne délivrent pas les documents justificatifs équivalents à ceux mentionnés ci‐dessus, ou lorsque ceux‐ci ne mentionnent pas tous les cas d'interdiction de soumissionner, ils peuvent être remplacés par une déclaration sous serment ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement.

# section iv

# CONDITIONS DE PARTICIPATION

**4.1 Conditions relatives au marché**

* ***Cautions et garanties exigées*** : Sans objet.
* ***Modalités essentielles de financement et de paiement***: budget de l’Assemblée nationale (ressources propres) - État français. Le mode de paiement est le virement bancaire, le paiement intervenant dans un délai de 30 jours.
* ***Forme juridique que doit revêtir le groupement attributaire*** : Le groupement d’opérateurs économiques peut être soit solidaire, soit conjoint. En cas de groupement conjoint, l’acheteur impose que le mandataire soit solidaire de chacun des membres du groupement pour l'exécution de ses obligations contractuelles. Un opérateur économique ne peut pas être mandataire de plusieurs groupements dans le cadre de la présente procédure. De plus, les candidats ne peuvent pas candidater en agissant à la fois :

\*en qualité de candidats individuels et de membres d’un ou de plusieurs groupements ;

\*en qualité de membres de plusieurs groupements.

* ***Sous-traitance :*** La sous-traitance est autorisée dans les conditions des articles R 2193-1 à R 2193‑8 du code de la commande publique. La présentation d'un sous-traitant se fait à l'aide de l'imprimé DC4 (Déclaration de sous-traitance). Les candidats peuvent présenter leurs sous-traitants au pouvoir adjudicateur au stade de la remise des offres ou en cours d'exécution du marché public par le biais du formulaire DC4 disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/archives-formulaires-declaration-candidat?language=fr>
  1. **Contenu du dossier de la consultation (liste des pièces fournies au candidat par l’acheteur public)**
* Règlement de la consultation (RC) et ses annexes,

\**Annexe 1 « Déclaration sur l’honneur » ;*

*\*Annexe 2 « Cadre de réponse technique »*

* Acte d’engagement (AE) du présent marché et son annexe :

\**Annexe 1 « Répartition des sommes dues entre cotraitants et sous-traitants » ;*

* Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et son annexe ;
* Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes ;
* Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) ;
* Cahier des clauses générales applicables aux marchés publics de la direction des Affaires immobilières et du patrimoine (DAIP) de l’Assemblée nationale (CCG‑AN) ;
* Charte graphique de l’Assemblée nationale.

**4.3 Composition du dossier d’offre**

* **un premier dossier intitulé « CANDIDATURE »** :

Le candidat peut choisir de présenter sa candidature :

* soit en fournissant les déclarations du candidat (DC1, DC2) et les déclarations ou documents demandés ;
* soit sous la forme du document unique de marché européen (DUME).
* **Candidature hors e-DUME**
* ***Éléments relatifs à la capacité juridique***
* **Lettre de candidature** (imprimé DC 1 disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>) ou document équivalent.

**En cas de groupement**, une seule lettre de candidature est établie pour l'ensemble du groupement :

* elle est renseignée et signée par tous les membres du groupement,
* elle précise la nature du groupement et désigne un mandataire,
* le mandataire devra fournir en outre, un ou plusieurs documents d’habilitation (mandat) signé(s) par chacun des autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation. Ce document précise notamment que les membres du groupement ont donné mandat au mandataire pour signer :
  + l’acte d’engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l’acheteur et pour coordonner l’ensemble des prestations ;
  + pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures ;
* **Déclaration sur l’honneur** prévue à l’article R. 2143-3 du code de la commande publique (*modèle proposé en annexe 1 au présent règlement de la consultation*).
* ***Éléments relatifs aux capacités économique et financière et aux références professionnelles et capacités techniques***

la déclaration du candidat (imprimé DC2 disponible à l'adresse <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>) ou document équivalent, comportant :

* **Déclaration concernant le chiffre d'affaires** de l'entreprise réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles faisant apparaître le chiffre d'affaires relatif aux prestations auxquelles se réfère le présent marché ;
* **Liste de références relatives à des prestations en rapport direct avec l'objet du marché,** exécutées au cours des trois dernières années, précisant la nature des travaux avec indication des dates, des montants ainsi que d'un interlocuteur pour chaque référence citée ;
* **Déclaration concernant les effectifs** du candidat ;
* **Qualifications professionnelles exigées** dans le domaine de la sécurité incendie : Certificat de niveau II « Coordinateur(trice) des systèmes de sécurité incendie Coordination S.S.I », code NSF 230p 344 n (arrêté du 19 novembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles).

La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tous moyens, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références attestant de la compétence du candidat à réaliser la prestation pour laquelle il se présente.

*NB : Si le candidat entend demander la prise en compte des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature des liens existant entre ces opérateurs et lui, il doit justifier des capacités de ce ou ces opérateurs économiques en produisant les mêmes documents concernant ces derniers que ceux qui sont exigés de lui ci-dessus. Il doit également apporter la preuve qu'il en dispose pour l'exécution du présent marché en produisant un engagement écrit de l'opérateur économique.*

* **Candidature sous forme de e-DUME**

Les candidats peuvent présenter leur candidature sous la forme d’un formulaire DUME. Celui-ci devra contenir les informations relatives aux capacités juridique, économique, financière, professionnelle et technique demandées ci-dessus.

Le formulaire DUME est disponible sur la plateforme PLACE sur la base d’un modèle établi par l’acheteur à l’occasion de la consultation ou par le biais du Service Dume : [https://dume.chorus-pro.gouv.fr](https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/).

* **Et un second dossier intitulé « OFFRE » contenant :**

1. **L'acte d'engagement** établi conformément au modèle joint, dûment complété (par anticipation, il peut être signé et daté par une personne habilitée à engager le candidat), ainsi que son annexe :

* *L’annexe n°1 « Tableau de répartition des sommes dues entre co traitants et sous-traitants admis au paiement directe, dûment complété par le candidat le cas échéant ;*

1. **La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) dûment complétée par le candidat et figurant l’article 2 de l’acte d’engagement ;**
2. **Le cadre de réponse technique (CRT)** **(annexe 2 du présent RC)** dûment complété, permettant d’apprécier les points mentionnés dans les critères de jugement des offres ;
3. **Le cas échéant, la déclaration de sous-traitance concomitante au dépôt de l’offre :**

Dans le cas où une demande de sous-traitance intervient au moment du dépôt de l'offre, le candidat présente une demande accompagnée, pour chaque sous-traitant, des pièces suivantes :

* + le formulaire DC4 dans sa dernière version en vigueur, précisant :
    - la désignation précise des prestations sous-traitées,
    - le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant ~~proposé~~,
    - le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au   
      sous-traitant,
    - les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance,
  + une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics ;
  + les capacités professionnelles et financières du sous-traitant, par la production des pièces exigées du titulaire dans les conditions fixées par le présent règlement de la consultation (cf. présent article 4.3) ;
* le tableau précité de répartition des sommes dues entre le titulaire et les sous-traitants admis au paiement direct (cf. Annexe 1 à l’acte d’engagement) ;
* les coordonnées bancaires du sous-traitant ;
* le numéro unique d'identification du sous-traitant permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R. 2143-13 ;
* les attestations de régularité sociale et fiscale du sous-traitant ;
* l’attestation d’assurance du sous-traitant.

La notification du marché emporte acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.

**4.5 Modalités de remise des offres**

Conformément aux dispositions de l'article R. 2132-7 du code de la commande publique, les dossiers doivent être déposés exclusivement par voie électronique sur le portail de dématérialisation des marchés publics de l'Assemblée nationale : plateforme des achats de l’État (PLACE), accessible à l’URL suivante :

https://www.marches-publics.gouv.fr

L’inscription sur le site, gratuite, est obligatoire. Elle permet de bénéficier des alertes par courriel en cas d'avis rectificatif ou de renseignements complémentaires éventuels sur le dossier de la consultation.

Afin de préparer le dépôt de la réponse électronique, il est recommandé de procéder à un diagnostic du poste de travail pour en vérifier la configuration. Un test de configuration est accessible sur la page d’accueil de la plateforme PLACE.

Les prérequis techniques nécessaires à l’utilisation du site sont mentionnés sur toutes les pages de la plateforme (rubrique Prérequis techniques en bas de page).

La signature électronique des formulaires de candidature et des pièces du dossier n’est pas exigée.

Le candidat dont l’offre aura été retenue sera invité à produire un acte d’engagement portant une signature manuscrite de la personne ayant pouvoir d’engager l’entreprise, ainsi que le cachet de celle-ci.

Informations techniques importantes : la durée du dépôt dépend directement de la taille des fichiers transmis et de la qualité de votre connexion Internet. L'utilisation du protocole sécurisé HTTPS augmente également la durée de cette opération. Les candidats sont donc invités à s’organiser afin que leurs dépôts arrivent dans les délais prévus dans le règlement de la consultation.

Une **copie de sauvegarde**, par transmission sur support physique électronique (clé USB, carte mémoire…) ou sur support papier, est recommandée. Cette copie de sauvegarde doit être transmise dans le délai imparti pour la remise des offres à la division des achats et de la commande publique de l’Assemblée nationale (adresse et horaires indiqués dans la section I du présent règlement de la consultation). Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli fermé comportant le nom du candidat et la mention lisible : « **Marché 25M091** – copie de sauvegarde du dossier d'offre ».

**Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure limites indiquées sur la première page du présent règlement de la consultation ne seront pas retenus.**

Les pièces du marché ne doivent faire l’objet d’aucune modification.

Annexe 1

**DÉCLARATION SUR L'HONNEUR**

Je, soussigné

en qualité de

agissant pour le compte de (société, entreprise) :

déclare sur l’honneur que l’entreprise

n'entre dans aucun des cas d’interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du code de la commande publique et notamment est en règle au regard des articles L. 5212‑1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Fait à

,

le

Signature

Annexe 2

**CADRE DE RÉPONSE technique (CRT)**

**Voir fichier Word joint**

Le candidat remplira le cadre de réponse technique (CRT) pour présenter son offre. Tout autre document ne sera pas étudié.